

Foix, le 25 Février 2010

Frédérique MASSAT

Députée de l'Ariège

Monsieur Brice HORTEFEUX
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des
Collectivités Territoriales
Place Beauvau
75800 PARIS

Monsieur le Ministre,

Une note de la direction générale de la police nationale demandant aux directeurs départementaux d'engager une réflexion sur la réorganisation des services de police avec en filigrane un projet de restructuration des commissariats a semé trouble et confusion dans le département de l'Ariège.

La suppression du commissariat de Foix, ville préfecture, pour une délocalisation sur une commune voisine est inacceptable. Il y a quelques mois un projet de suppression de la gendarmerie sur Foix a été argumenté par la présence du commissariat sur la commune.

La réflexion engagée par la direction générale de la police nationale ne doit pas laisser les élus de ce département en dehors de ce débat qui une fois de plus vise à réduire le service public sur son territoire.

La population ariégeoise a augmenté, celle de la commune de Foix également, regrouper les deux commissariats existants sur une commune qui est couverte par une gendarmerie est un non sens.

Comment peut-on justifier que les communes de Foix et de Pamiers, en zone de police, soient gérées par un commissariat se trouvant sur une autre commune de 2800 habitants couverte par la gendarmerie ?

Eloigner géographiquement les deux commissariats des deux communes urbaines les plus importantes du département pour les mettre dans une commune rurale ne permettra pas de répondre aux impératifs de sécurité et d'efficacité demandés aux services de police.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Frédérique MASSAT